

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 27 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Raymond DEGRYSE, maire.

Etaient présents : Nelly CHARDON, Joëlle COURTOIS, Margarida RODOT, Aline CHARDON, François COLLET, Yves ERFORT, Julien THOMINET, Michel HUET.

Absent (es) excusé (es) : Michaël BERTRAND pouvoir à Nelly CHARDON
Marc LE PECHON pouvoir à François COLLET

Secrétaire de séance : M. Michel HUET

Début de séance à 19h.

A la demande de Monsieur François COLLET une modification est apportée à l'ordre du jour. Le point 4 concernera l'aménagement de l'aire de jeux communale et les affaires diverses seront traitées au point 5.

Approbation du conseil pour ce changement.

1er point de l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 Décembre 2024

Yves ERFORT regrette que les coordonnées du nouveau syndicat des eaux , le SDDEA, ne soient pas indiquées dans le compte-rendu.

Ces dernières ont été reçues le 20 janvier 2025.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2ème point de l'ordre du jour : Compte-rendu de la commission urbanisme

Une commission urbanisme s'est réunie le vendredi 24 janvier pour examiner la demande de permis de construire d'un hangar agricole recouvert de panneaux de cellules photovoltaïques.

Monsieur le Maire en fait le résumé :

Une première demande a été recadrée par la DDT en raison de la taille du bâtiment et de sa situation sur le terrain. La DDT demandait que celui-ci soit le plus proche possible des actuels bâtiments agricoles du secteur. L'état du chemin et l'accessibilité pour les pompiers faisaient aussi problème.

La nouvelle demande ne fait pas état d'un changement dans l'implantation du bâtiment et la société constructrice et exploitante de l'électricité produite pour trente ans, fait proposition d'un simple empiérement du chemin.

La commission urbanisme a retenu les éléments suivants :

La taille du bâtiment en surface et hauteur (10m25) apporte un fort désagrément au voisinage, désagrément qui pourrait être réduit par un changement d'implantation et une diminution de la taille du bâtiment.

Ce hangar ayant vocation à la coupe et au stockage de bois venant d'une exploitation forestière, ainsi qu'au stockage des engins et du matériel nécessaires à cette exploitation, cela entraîne plusieurs risques et désagréments :

- Risque d'incendie, or le chemin d'accès n'est pas utilisable par les pompiers, il n'y a pas non plus de plateforme de retournement pour ceux-ci et les bornes incendie de la commune sont trop éloignées.
- La coupe du bois entraîne, de par l'utilisation d'un matériel de sciage, un fort désagrément sonore (fréquent) pour le voisinage.

Il n'est pas prévu de gouttières au hangar ni de conduites d'évacuation des eaux pluviales. Sa surface prévue (1570 m²) entraînera en cas d'orage un apport d'eau excessif pour les terrains autour, y compris le chemin d'accès.

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien de ce chemin se fera au frais de la commune.

- Il n'est pas indiqué dans le projet l'établissement de la ligne électrique nécessaire au transport du courant produit, soit : 363 MWh. Cette indication est essentielle.

Pour toutes ces raisons la commission urbanisme, en accord avec les réserves de la DDT, a émis un avis défavorable à ce projet.

Consulté, le conseil municipal, donne l'avis suivant :

A l'unanimité, avis défavorable et abandon du projet actuel.

3^{ème} point de l'ordre du jour : Demande de DETR pour l'association de Sauvegarde de l'église de Venouse

Une demande de subvention a été déposée auprès de la préfecture au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), une délibération du conseil municipal est requise pour cette demande. Cette subvention est demandée pour l'établissement d'une étude exhaustive de l'état du bâtiment église Saint Pierre, par un architecte du Patrimoine. Cette étude comprendra, outre l'état du bâtiment, un projet de restauration avec description et estimation des coûts.

Le conseil approuve cette demande à l'unanimité.

4^{ème} point de l'ordre du jour : Aménagement de l'aire de jeux.

Monsieur le Maire, après une visite des lieux avec deux conseillers, madame Nelly CHARDON et monsieur Michaël BERTRAND, a demandé des devis pour la sécurisation de l'endroit par l'abattage des arbres morts et la taille de ceux le nécessitant, ainsi que ceux de l'allée menant à l'aire depuis la rue de la Biche. La réalisation du projet est approuvée à l'unanimité.

5ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses.

- Suite à l'affaissement de la chaussée, des travaux vont avoir lieu à la sortie de Venouse en direction de Villeneuve Saint Salves. Un Alternat sera mis en place du 3 février 2025 au 17 août 2025.
- La 3CVT propose la fourniture de composteurs collectifs. Après renseignements, monsieur le Maire a décliné la proposition.
- Un arrêté d'alignement frappe un bâtiment à l'entrée de la rue de la Ferme son opportunité n'étant pas flagrante, il est question dans demander l'annulation ou la modification. Cet arrêté étant ancien, sa recherche est en cours.
- Une demande de devis est faite pour le nettoyage du toit du hangar communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le maire
Raymond DEGRYSE



Le secrétaire de séance
Michel HUET

